



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2020

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-032 / 7-2-6**

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 18 Mai 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT. Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, J.L. BOISSARD, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, A. VIRIEUX, N. VUILLERMOZ-BIRON

**Représentés :** P. CHUNG-PEREZ, B. GATTAZ, B. HUET.

Le secrétaire de séance désigné est Basak SEVEN.

---

**OBJET : FINANCES / TARIFS DES SERVICES ET PRESTATIONS : Vie sportive - Tarifs spécifiques COVID-19 de la piscine municipale durant l'été 2020**

---

Rapporteur : Stéphane VALENTIN

**EXPOSE :** Compte tenu des consignes sanitaires en vigueur depuis le déconfinement et des contraintes techniques importantes, la piscine municipale ouvrira au public à partir du 29 juin et jusqu'au 23 août inclus. Seul le bassin couvert sera mis en service avec un dispositif particulier destiné à limiter le nombre d'usagers en instantané ainsi que le temps de présence à deux heures par usager.

L'objectif de ce dispositif est de permettre au plus grand nombre de profiter de cet équipement malgré des circonstances très contraignantes.

Les usagers devront réserver en amont leur créneau horaire de fréquentation de l'équipement. Les conditions d'accès étant fortement modifiées ainsi que le mode de paiement, il apparaît nécessaire d'adopter des tarifs spécifiques et simplifiés sur la période d'ouverture estivale de l'équipement.

Les tarifs actuels prévoient :

- entrée à l'unité pour un adulte résident de Voiron : 3,80 € (5,70 € pour un non résident).

- entrée à l'unité pour un mineur résident à Voiron : 3 € (4,40 € pour les extérieurs).

Eu égard aux éléments exposés, Il est proposé un tarif adulte à 3 € et un tarif mineur à 1,50 €.

**PROPOSITION :**

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les tarifs spécifiques COVID-19 de la piscine municipale pour la période estivale 2020 jusqu'à la fermeture de l'établissement le 24 août, à savoir, 3 € l'entrée pour un adulte et 1,50 € pour un mineur.
- D'appliquer ces nouveaux tarifs pour la période d'ouverture de la piscine municipale du 29 juin au 23 août 2020.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE** - 31 POUR - 4 CONTRE (A. FAVIER, A. BELLEVILLE, B. HUET, M. MISTRE)  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

  
Julien POLAT

